



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 109409

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation financière de l'ordre national des infirmiers. L'ordre national des infirmiers est inquiet au regard des différentes prises de position des ministres de tutelle. Ainsi, important dans les missions de service public qu'il porte et pour la profession d'infirmier, l'ordre doit être soutenu. Or force est de constater que les représentants de l'ordre ne se sentent ni écoutés ni soutenus, et sont inquiets pour son avenir. Il en va ainsi notamment de la cotisation des membres de l'ordre qui constitue la seule ressource de celui-ci. Il lui demande donc de quelle façon elle entend aider à la vitalité et au bon fonctionnement de l'ordre national des infirmiers.

Texte de la réponse

L'Ordre national des infirmiers (ONI) connaît aujourd'hui des difficultés sérieuses, notamment d'un point de vue financier. Le conseil national élabore actuellement un nouveau modèle économique destiné à adapter le niveau de ses charges au niveau de ses recettes, lesquelles sont exclusivement constituées par les cotisations. L'ordre, qui est une institution indépendante, indique que cette restructuration lui permettra de prolonger son activité sans avoir à solliciter des cotisations supplémentaires par rapport à son niveau d'encaissement actuel. Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé souhaite que le conseil national aboutisse dans sa démarche afin que les infirmiers et leurs employeurs puissent rapidement recouvrer une sérénité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109409

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5337

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13379